



## Règlement :

1. Le Charles-Quint TT organise son critérium de tennis de table le dimanche 23 février 2025 dans les locaux de l'A.S.C.T.R, Avenue du marathon 1 à 1020 Bruxelles.
2. Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les meilleurs.
3. Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
4. Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW014
5. Il sera fait usage de 16 tables de couleur bleue. Il sera fait usage de balles plastiques de couleur blanche de marque GEWO.
6. Toutes les séries se joueront en poules initiales de 3 joueurs/joueuses, les 2 premiers de chaque poule étant qualifié(e)s pour le tableau final qui se disputera en élimination directe immédiatement après les poules jusqu'à la finale.
7. Un/une joueur/joueuse peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement (obligatoire) et celle immédiatement supérieure (optionnel).
8. Le droit d'inscription est de 8€ pour une série, 14€ pour deux séries et sera payé en liquide sur place.
9. Les inscriptions s'effectuent depuis le lien suivant : <https://tournoi-inscription.cttliwa.be/>  
La date limite des inscriptions est le jeudi 20 février 2025 à minuit. Plus aucune inscription n'est acceptée le jour de la compétition.
10. Les inscriptions du Challenges Dandoy se font via le lien suivant [resultats.aftt.be](https://resultats.aftt.be) .
11. Un/une joueur/joueuse handisport peut s'inscrire dans la série de son classement valide uniquement si les horaires sont compatibles.
12. Horaire :
  - a. 9 :00 - SERIE D ( 16 poules de 3 => 48 inscriptions )
  - b. 10 :30 - SERIE NC ( 12 poules de 3 => 36 inscriptions )
  - c. 12 :00 - SERIE C ( 14 poules de 3 => 42 inscriptions )
  - d. 13 :30 – Challenge Dandoy Handisport
  - e. 14 :00 - SERIE E ( 12 poules de 3 => 36 inscriptions )
  - f. 16 :30 - SERIE C' ( 12 poules de 3 => 36 inscriptions )
13. Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
14. Le directeur du critérium est CAESTECKER Guillaume, président du club organisateur : +32 (0) 497 55 86 16 – [secretariat@charlesquint-tt.be](mailto:secretariat@charlesquint-tt.be) . Le juge arbitre est Félix Dandois : +32 (0)495 12 96 30 - [cpa.bbw0@gmail.com](mailto:cpa.bbw0@gmail.com) .
15. Les derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant : tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €.
16. Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €
17. Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne
18. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
19. Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

	Money price		
	3ème	2ème	1er
NC	10 €	20 €	30 €
E	15 €	25 €	35 €
D	20 €	30 €	40 €
C	25 €	35 €	45 €
C'	30 €	40 €	50 €
Dandoy assis	25 €	35 €	45 €
Dandoy debout	25 €	35 €	45 €

**Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol. Une restauration sera assurée à la cafétéria tout au long de la journée.**